

LES TAPIRAPE : UN PEUPLE MENACE QUI SE BAT AU BRESIL POUR SURVIVRE

CEDI - P. I. B.  
DATA 31 / 12 / 86  
COD. TAD 12

La vie d'un peuple se joue en ce moment au Brésil. Les TAPIRAPE, appartenant à la tribu des Tupis, habitent le nordeste du Mato-Grosso, dans la municipalité da Santa Teresinha. Autour de 1900, ils étaient 1.500, mais en 1952 on ne dénombrerait plus qu'une cinquantaine d'individus. Cependant, depuis, leur nombre s'accroît régulièrement et on compte aujourd'hui 180 personnes qui se battent pour leur survie, revendiquant la démarcation d'une partie des terres qui appartenaient à leurs ancêtres pour qu'ils puissent y vivre et travailler, sauvegardant leur identité, leurs traditions, leur langue, leur organisation sociale et économique, de même que la culture qui leur est propre.

D'autre part, la FUNAI - Fondation Nationale de l'Indien -, qui exerce un droit de tutelle sur les indiens au Brésil, continue, après dix ans de mensonge et de prolongations, de faire pression sur les indiens, utilisant comme argument majeur la présence des forces militaires, pour qu'ils "acceptent" une démarcation contraire à leurs intérêts et dont les limites sont rejetés par tous les membres de la tribu.

LA POLITIQUE REPRESSIVE DE LA FUNAI

"Les ordres du gouvernement sont explicites"... C'est ainsi que s'est exprimé le président de la FUNAI, le colonel Nobre da Veiga, lors de son entretien, le 29 juillet dernier, à Brasilia, avec six leaders tapirapé qui sont venus exiger la conclusion des travaux de délimitation de leurs terres, que la FUNAI avait prévue pour le lendemain de la réunion, soit le 30 juillet. "Les ordres du gouvernement" entraîneraient, en fait, pour les tapirapé la perte d'une zone que l'entreprise d'agro-élevage Tapiraguaia avait envahie pour étendre ses pâturages - 350 ha. - et d'une deuxième zone, encore plus grande - 3.900 ha. de terres fertiles - occupée par treize familles de posseiros (paysans sans titres de propriété).

Le colonel Nobre da Veiga souligna, alors, que 2.000 ha. seraient restitués aux tapirapés ailleurs. Pour rafraîchir la mémoire du colonel Nobre da Veiga, les indiens lui rappelèrent que sur ces 2.000 ha il n'y avait pas de terres fermes, mais des terres inondées et le fleuve Araguaia.

Derrière les "ordres du gouvernement" se cache l'ambition de la fazenda Tapiraguaia, dont les propriétaires, deux managers de São Paulo (Mm. Leite de Medeiros et Pires Carneiro) achetèrent des parcelles dans la région dès 1961. Lors d'un de ces achats furent acquis le Posto Indígena Helóisa Torres, créé en 1945 pour répondre aux besoins des tapirapés, le village et les terres de ce peuple et celles d'un groupe Karaja, situées à l'embochure du fleuve Tapirapé. En 1964, arrivent sur place les premiers posseiros et en juin 1966 la Tapiraguaia commence à y installer son siège. Un an plus tard, les propriétaires de la Tapiraguaia cherchent à tromper les tapirapé en leur "cédant" une zone de 9.230 ha. que les indiens refusent. évidemment; ils ne reconnaissent pas aux usurpateurs le droit de leur faire une donation des terres qui leur appartenaient depuis des millénaires.

Depuis, les tapirapé se chargèrent eux-mêmes de la démarcation de leurs terres. La FUNAI ayant toujours fait la sourde oreille à leurs propositions, ils décidèrent, en décembre 1977, de fixer eux-mêmes les frontières de leur territoire. En septembre 1978, la besogne était terminée. Les pressions de la Tapiraguaia se manifestèrent à nouveau avec force, tant par la voix de ses fonctionnaires que par celle de la FUNAI.

Le colonel Nobre da Veiga affirmait, le 29 juillet, ne pas être en mesure de "désapproprier" les pâturages que la Tapiraguaia avait fait pousser sur les terres indigènes, les indemnités s'élevant, d'après lui, à 20 millions de cruzeiros (environ 1 million de francs). Le même argument fut avancé à l'égard des posseiros: comment les évacuer si on ne peut les indemniser? Ce que le colonel-président de la FUNAI semble oublier c'est que, d'après l'article 198 cité dans la Constitution, aucune indemnité ne sera versée à quiconque aurait envahi des terres indigènes. Ce principe, d'ailleurs, fut toujours respecté par la FUNAI, jusqu'à la gestion de Nobre da Veiga, et fut récemment violé par le même colonel qui indemnisa les propriétaires de la fazenda Xavantina, sorte d'enclave dans la réserve Xavante de Paraturure, dans le Mato Grosso.

Que cherche-t-il M. Nobre da Veiga? Quels intérêts sert-il? Certainement pas ceux des indiens. Comment expliquer sa hâte en vue de délimiter les zones de tension où, presque toujours la FUNAI prend le parti des envahisseurs, escroquant les indiens, tentant de leur faire accepter les miettes "données" par la générosité du gouvernement? Force

est de constater la similitude de l'action de la FUNAI et du GETAT - Groupe Exécutif de Terres de l'Araguaia et du Tocantins. Ce-dernier, subordonné au Conseil de Sécurité Nationale, fut crée, a-t-on dit à l'époque, pour régulariser la situation foncière d'une des régions les plus tendues de l'Amazonie Légale. Il est vrai qu'il accomplit sa mission: sauf qu'au lieu de rendre effectives et légales les occupations effectuées par les posseiros, il les met à la porte, favorisant les grileiros (usurpateurs de terres se servant de faux documents) et les propriétaires terriens.

Le CIMI - Conseil Indigéniste Missionnaire - se solidarise avec le peuple tapirapé dans sa lutte pour la défense de la terre et rejoint inconditionnellement la Mission, qui, au nom de l'Eglise Missionnaire, travaille aux côtés de la communauté indigène.

Nous appelons l'opinion publique à manifester elle aussi son appui à cette cause dramatiquement urgente .

Goiânia, 6 août 1981.

D. José GOMES - Président du CIMI

D. Tomás BALDUINO - Vice-président.